



RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 00275

Numéro SIREN : 335 352 191

Nom ou dénomination : HOLDING TOURING AUTO

Ce dépôt a été enregistré le 02/09/2016 sous le numéro de dépôt 7280

HOLDING TOURING AUTO

H.T.A

Société Anonyme au Capital de 40 000 €
Siège social : Chemin de St Jean de Malte
13290 AIX EN PROVENCE
RCS AIX EN PROVENCE : B 335 352 191

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE **DU 30/06/2016**

L'an Deux Mille Seize et le trente juin à quinze heures, les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au Siège Social, sur convocation du Conseil d'Administration adressée aux actionnaires.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

La séance est présidée par Monsieur LEYDET Philippe en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur LEYDET Clément et Mademoiselle LEYDET Charlotte, présents et acceptants, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Eric MAURICEAU assure le secrétariat de la séance.

Monsieur Fabrice FAYETTE et Monsieur Patrick MESSUS représentant la SA RSM OUEST, co-Commissaires aux comptes, régulièrement convoqués sont absents et excusés.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 2 500 actions, soit plus du quart des actions ayant droit au vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire
- La copie de la lettre de convocation adressée aux commissaires aux comptes
- Les statuts de la Société
- La feuille de présence à l'assemblée
- Les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2015
- Les comptes consolidés au 31/12/2015

- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration, incluant le rapport sur la gestion de Groupe
- Le tableau des résultats financiers des 5 derniers exercices
- Les rapports des Commissaires aux Comptes
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels et consolidés, le rapport du Conseil d'Administration, les rapports des commissaires aux comptes, la liste des actionnaires, le texte d'es résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration
- Rapport sur la gestion du Groupe
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015 et sur les comptes consolidés
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Nouveau Code de Commerce, approbation de ces conventions
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2015 et quitus aux administrateurs
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31/12/2015
- Affectation du résultat
- Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes
- Renouvellement du mandat des Administrateurs
- Questions diverses
- Pouvoirs à donner

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration puis fait donner lecture des rapports des Commissaires aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31/12/2015 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à + 3 136 367 € de la manière suivante :

Origine :

Résultat de l'exercice :	+ 3 136 367 €
Total	+ 3 136 367 €

Affectation :

Dividendes	+ 100 000 €
Report à Nouveau	+ 3 036 367 €
Total	+ 3 136 367 €

Chaque actionnaire recevra ainsi un dividende unitaire de 40 €.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 30 juin 2016.

Conformément au 2° de l'article 158-3 du Code Général des Impôts, ce dividende sera éligible à l'abattement de 40 % compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliée en France, la suppression de l'avoir fiscal.

En outre et compte tenu du prélèvement à la source des contributions sociales, le montant brut des dividendes revenant à chacun des actionnaires sera diminué :

- (i) du montant des prélèvements sociaux au taux de 15.50 %
- (ii) et du prélèvement à la source obligatoire de 21 %

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

<u>Exercice</u>	<u>Dividendes</u>	Abattement applicable Personnes physiques (Article 158-3-2° du CGI)
2012	100 000 €	40 %
2013	100 000 €	40 %
2014	100 000 €	40 %

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve lesdits comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2015 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant de l'article L 225-38 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'administration, constate que les mandats des co-Commissaires aux comptes, titulaire, RSM OUEST et suppléant Jean Michel GRIMONPREZ, sont arrivés à expiration.

L'assemblée générale décide en conséquence de ne pas renouveler ces mandats et de nommer, pour une nouvelle période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 :

- 1) en qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire
KPMG SA 480 Avenue du Prado CS 90303 13269 Marseille cedex 08
- 2) en qualité de co-Commissaire aux comptes suppléant
SALUSTRO REYDEL Tour EQHO 2 Avenue Gambetta CS 60055 92066 PARIS La Défense Cédex

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de régulariser la situation des Administrateurs, dont le renouvellement de leur mandat aurait dû intervenir lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2012. Par conséquent, afin de régulariser cette erreur matérielle, l'assemblée générale décide de confirmer rétroactivement le renouvellement du mandat des

Administrateurs, Monsieur Clément LEYDET et Madame Charlotte LEYDET, pour une durée de six exercices à compter du 01 janvier 2015 ; soit un renouvellement lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020.

Par ailleurs, l'assemblée générale ratifie et confirme l'ensemble des décisions prises pendant la période au cours de laquelle le mandat des Administrateurs n'a pas été renouvelé, soit du 1^{er} janvier 2012 au 30 juin 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

LEYDET Philippe



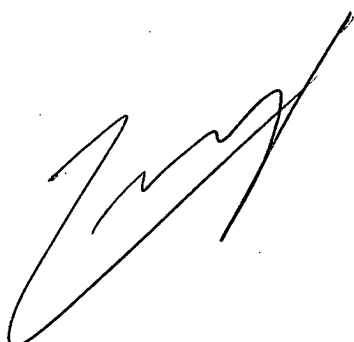
Le Secrétaire

MAURICEAU Eric



Les Scrutateurs

LEYDET Clément



LEYDET Charlotte

